

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le comité syndical :

- Approuve la sollicitation des communautés de communes adhérentes pour la création du périmètre d'un SCoT à l'échelle du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais
- Approuve la sollicitation des communautés de communes adhérentes pour le transfert de la compétence d'élaboration, de suivi et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) au Syndicat Mixte du Pays du Chinonais
- Autorise le Président à solliciter la publication de l'arrêté de périmètre de SCoT au Préfet d'Indre-et-Loire
- Autorise le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais à préparer la candidature aux appels à projets SCoT ruraux



Pour extrait conforme,
Le Président

Jean Serge HURTEVENT



Certifié exécutoire

Reçu en Sous Préfecture de
Chinon
Le : 30/10/12
Publié
Le : 30/10/12